

Capsule linguistique

Semaine du 7 décembre 2015



Des mots de travers

Sous la forte influence de l'anglais ou de certaines mauvaises habitudes ancrées dans l'usage, les francophones emploient souvent des mots dans une forme ou un sens fautif. Pour prendre part au jeu linguistique que nous avons concocté cette semaine, vous devez juger de la véracité ou de la fausseté des affirmations proposées en vous concentrant sur le sens des mots en italique. Ne vous laissez pas influencer par le contexte social !

Vrai ou faux?

1. Il est possible de faire un **estimé** des couts réels engendrés par l'austérité.
2. La fonction publique **transige** avec le gouvernement, c'est-à-dire qu'elle négocie avec lui.
3. Le syndicat n'envoie pas de **mémo** à ses membres.
4. Le ministre est **versatile**.
5. On pourrait dire que les collègues ont des soucis **pécuniers**.
6. Un gouvernement **velléitaire** a une ferme volonté d'agir.
7. **Endosser** les décisions politiques est synonyme de les approuver.
8. Un amendement peut être **inclus**, mais pas **exclus**.
9. **Disposer** des eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent est synonyme de s'en débarrasser.
10. Il est juste de dire que les grévistes **apprécieraient** avoir l'appui de la population.

CORRIGÉ

1. FAUX. Le nom **estimé** n'existe pas en français; il constitue un calque de l'anglais. On doit le remplacer par *estimation*, *évaluation* ou *devis*. On peut cependant utiliser l'adjectif *estimé* pour référer à la valeur d'une chose : « Les droits de scolarité annuels pour un étudiant québécois à l'université sont *estimés* à 3000 \$. »
2. FAUX. L'expression **transiger avec quelqu'un** signifie « faire des concessions réciproques pour parvenir à un accord ». Elle est une impropriété au sens de *traiter*, *négocier* ou *faire des affaires avec quelqu'un*. Maintenant, à vous de juger si le gouvernement *transige* ou *négocie* avec la fonction publique...
3. VRAI. Affirmer que le syndicat n'envoie pas de **mémo** est exact puisque ce mot, en plus d'être familier, est à éviter en ce sens. Issu du latin *mémorandum*, « ce qui doit être rappelé », il réfère à un exposé écrit par un diplomate ou, dans le vocabulaire du domaine commercial, à un ordre d'achat. Cependant, l'usage courant de *mémo* est correct aux sens suivants : *note prise pour soi d'une chose qu'on ne veut pas oublier* (un *pense-bête*) ou *carnet* où l'on inscrit une telle note. Par ailleurs, dans le cas d'une communication écrite destinée à des collègues, par exemple, il est préférable de recourir à l'expression *note* ou *note de service*.
4. VRAI ou FAUX : à vous d'en juger ! Une personne **versatile** change souvent d'opinion, elle est inconstante comme une girouette (fait cocasse, ce mot est interdit à l'Assemblée nationale!). Les synonymes *caméléonesque* et *ondoyant*, de niveau de langue soutenu, illustrent à merveille le sens de l'adjectif *versatile*, et recourir à l'un de ces mots pour caractériser certains politiciens qui changent de partis sans scrupules apparaît tout à fait approprié ! C'est une erreur d'utiliser le mot *versatile* dans le sens anglais de *polyvalent* ou *aux talents variés* – en parlant d'une personne –, ou encore de *multifonctionnel* – en parlant d'un outil.
5. FAUX. Dire que les collègues ont des soucis **pécuniers** est inexact pour la simple et bonne raison que cet adjectif n'existe pas en français ! Si on veut dire qu'ils ont des ennuis *financiers*, *économiques* ou *monétaires*, il faut privilégier l'un de ces mots, ou la forme correcte : *pécuniaire*.
6. FAUX. Du latin *velle*, « vouloir », *velléité* signifie « intention faible ». Une personne **velléitaire** a des intentions peu fermes, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas nécessairement suivies de décisions ou d'actes concrets. Au Québec, on entend souvent en ce sens les termes familiers

branleux, bretteux, taponneux ou tèteux; en France, l'expression *entre le zist et le zest* illustre souvent ce manque de volonté. Le *velléitaire* veut ménager la chèvre et le chou, il cherche à satisfaire tout le monde en ne prenant pas de position tranchée. Les promesses d'élection non tenues au cours d'un mandat peuvent être caractéristiques d'un gouvernement *velléitaire*.

7. FAUX. Contrairement au verbe anglais *to endorse*, l'expression **endosser** *quelque chose* ne signifie pas *approuver, appuyer, soutenir* ou *se porter garant de*. Le verbe français réfère plutôt à l'idée de *mettre quelque chose sur son dos, d'assumer les conséquences de quelque chose* ou *d'opérer l'endossement (d'un chèque)*. Aussi serait-il plus juste de dire que l'on *approuve* (ou pas) les décisions du gouvernement ou que l'on s'en montre *solidaire*.
8. VRAI. Ce piège nous permet de vous rappeler un petit truc : pour trouver la terminaison du participe passé au masculin, il suffit d'enlever le « e » final de la forme féminine. *Incluse* est la forme féminine du participe passé du verbe *inclure* alors que celle du verbe *exclure* est *exclue*. Ainsi, « un amendement peut être *inclus*, mais pas *exclus* », puisqu'il doit être *exclu*, alors qu'une règle est *incluse* ou *exclue*.
9. FAUX. Utiliser le verbe transitif indirect **disposer de** pour dire que les eaux usées sont rejetées dans le fleuve Saint-Laurent peut sembler en atténuer cette action, mais c'est une erreur. En effet, dans le sens de « *jeter* (par exemple des déchets), *régler* (une affaire ou une question) ou *battre* (un adversaire sportif) »ⁱ, il s'agit d'un calque de l'expression anglaise *to dispose of*. Selon la nuance de sens que l'on souhaite exprimer, on pourrait dire *déverser, vidanger, rejeter les eaux usées*.

Le verbe *disposer* suivi de la préposition *de* existe en français, mais se définit ainsi selon *Le Petit Robert* : « avoir à sa disposition, avoir la possession, l'usage de » quelque chose.

10. FAUX. En français, le verbe **apprécier** ne doit pas être employé pour exprimer un souhait, une intention ou un sentiment de reconnaissance, car, en ces sens, il est un emprunt de l'expression anglaise *to appreciate*. L'affirmation est donc fausse, et la reformuler ainsi serait préférable : « les grévistes *souhaiteraient, aimeraient* ou *désireraient* avoir l'appui de la population. »

Le verbe *apprécier* est toutefois exact s'il signifie *estimer la valeur, l'importance de quelque chose* ou *juger de façon favorable*. On peut donc apprécier une nuance (la percevoir), apprécier une durée (l'estimer), apprécier l'art abstrait (l'aimer).

Monik Richard et Mélanie Bergeron

Animatrices de la *Politique de valorisation de la langue*
CAF (local A-492, poste 7352)

ⁱ OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Banque de dépannage linguistique*, [En ligne], <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html> (Page consultée le 3 décembre 2015)